

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2016

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique  
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 4 avril 2016

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 21

Nombre de conseillers présents à partir de la question n°4 : 22

Nombre de conseillers absents : 11

Nombre de pouvoirs : 8

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, à partir de la question n°4, Yves PARINGAUX, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Anne JUILLET, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir** : Dominique SARDOU a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Jean-Maurice GUEIT a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Martine ABOT, a donné pouvoir à David BRAULT, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ, Ilizette SA a donné pouvoir à Philippe LACROIX.

**Absents** : Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST.

**Secrétaires de séance** : Catherine PARDILLOS, Christine RENIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Madame Catherine PARDILLOS pour présider la séance du vote du compte administratif 2015.

-----

## ● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait et TVA incluse
05/02/16	025	<b>Marchés publics</b> – Contrat de vérification et de maintenance du système de sécurité incendie du bâtiment communal La Grange des Dîmes avec la Société CHUBB France de Tours	492,00 €
08/02/16	026	<b>Marchés publics</b> – Marché de prestation de services avec SOS RELATIONS ENFANTS (Psychologue) de Joué-Lès-Tours pour l'animation des groupes d'analyse de pratiques dans les structures multi-accueil de la petite enfance "La Poupardière", "La Dorlotine" et le Relais d'Assistants Maternels. (a) intervention par groupe : - 2 heures par mois à La Poupardière - 2 heures tous les deux mois à La Dorlotine - 2 heures tous les trois mois au RAM	50 €/heure (a)
09/02/16	030	<b>Culture</b> – Contrat de cession avec l'association PROMÉTHÉATRE de Tours pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Le Rêve de Clémentine" (Espace culturel de l'Aubrière, salle Michel Petrucciani le 25/03/2016 à 14 h 30)	508,48 € (*)
17/02/16	032	<b>Marchés publics</b> – Avenant 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement paysager de l'avenue du Général de Gaulle avec le Cabinet KYRIAKOS de Ligueil (pour actualisation du forfait de rémunération phases esquisse et APS)	1 694,00 €
21/02/16	033	<b>Urbanisme</b> – Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale CM n°233 au lieu-dit "Le Bourg" auprès d'un particulier pour la pose de ruches (occupation à titre gratuit avec engagement de fournir 100 pots de 125 g pour 1,50 €/pièce)	---
23/02/16	034	<b>Marchés publics</b> – Marché d'éclairage public G4 pour le réaménagement des installations avec BOUYGUES Energies de Chanceaux-sur-Choisille (amélioration et extension de réseaux (b) Marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 80 000 € et un montant maximum de 180 000 € HT	(b)
01/03/16	039	<b>Marchés publics</b> – Marché d'entretien des pelouses, des haies et des chemin piétons avec l'entreprise Créa'Vert de Fondettes (c) Marchés à bons de commande <b>lot 1</b> (tonte et ramassage) : maximum 40 000 € TTC/an <b>lot 2</b> (taille des haies) : maximum 30 000 € TTC/an	(c)
11/03/16	044	<b>Marchés publics</b> – Marché d'entretien des pelouses, des haies et des chemin piétons avec l'entreprise DRIMAR SARL de Saint-Germain-des-Près (d) Marché à bons de commande <b>lot 3</b> (entretien des chemins piétons) : maximum 40 000 € TTC/an	(d)
02/03/16	040	<b>Marchés publics</b> – Marché pour les travaux de ravalement des façades du gymnase avec la Sarl CHARRON de Villiers-au-Bouin	16 241,36 €
15/03/16	042	<b>Marchés publics</b> – Marché de maîtrise d'oeuvre pour la requalification des espaces publics du coeur historique avec le Cabinet d'architecture AUREA de Sainte Catherine de Fierbois (e)	(e)

		<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>TRAVAUX</b></td> <td><b>Montant en €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Estimation prévisionnelle HT</td> <td>428 000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Estimation tranche ferme HT</td> <td>391 600</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Estimation tranche conditionnelle HT</td> <td>36 400</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE</b></td> <td><b>Pourcentage</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Taux de rémunération de la mission de base</td> <td>6,50 %</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>REMUNERATION</b></td> <td><b>Montant en €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Rémunération tranche ferme HT</td> <td>25 454</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Rémunération tranche conditionnelle HT</td> <td>2 366</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total HT</td> <td>27 820</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TVA 20 %</td> <td>5 564</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL TTC</td> <td>33 384</td> </tr> </table> <p>Taux de tolérance sur le coût des travaux : 5 % Taux de tolérance sur la réalisation des travaux : 5 %</p>	<b>TRAVAUX</b>		<b>Montant en €</b>	Estimation prévisionnelle HT		428 000	Estimation tranche ferme HT		391 600	Estimation tranche conditionnelle HT		36 400				<b>MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE</b>		<b>Pourcentage</b>	Taux de rémunération de la mission de base		6,50 %				<b>REMUNERATION</b>		<b>Montant en €</b>	Rémunération tranche ferme HT		25 454	Rémunération tranche conditionnelle HT		2 366	Total HT		27 820	TVA 20 %		5 564	TOTAL TTC		33 384									
<b>TRAVAUX</b>		<b>Montant en €</b>																																																			
Estimation prévisionnelle HT		428 000																																																			
Estimation tranche ferme HT		391 600																																																			
Estimation tranche conditionnelle HT		36 400																																																			
<b>MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE</b>		<b>Pourcentage</b>																																																			
Taux de rémunération de la mission de base		6,50 %																																																			
<b>REMUNERATION</b>		<b>Montant en €</b>																																																			
Rémunération tranche ferme HT		25 454																																																			
Rémunération tranche conditionnelle HT		2 366																																																			
Total HT		27 820																																																			
TVA 20 %		5 564																																																			
TOTAL TTC		33 384																																																			
10/03/16	043	<b>Marchés publics</b> – Contrat pour l'affranchissement du courrier avec La Poste (siège St-Quentin-en-Yvelines)	---																																																		
11/03/16	045	<b>Marchés publics</b> – Marché d'études géotechniques dans le cadre de la réalisation de la halle multi-usage avec la société ECR Environnement de Joué-Lès-Tours	3 040 €																																																		
		<p><b>Cimetière</b> – Concessions de terrains dans le cimetière du cœur de ville</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>N°</th> <th>Emplacement</th> <th>Type</th> <th>Montant d'encaisse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>09/02/16</td> <td>027</td> <td>Terrain ZA G 07 familiale</td> <td>30 ans</td> <td>292,85 €</td> </tr> <tr> <td>09/02/16</td> <td>028</td> <td>Terrain J G 23 renouvellement</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> <tr> <td>15/02/16</td> <td>029</td> <td>Terrain ZA G 0 collective</td> <td>30 ans</td> <td>292,85 €</td> </tr> <tr> <td>12/02/16</td> <td>031</td> <td>Terrain Z A G 08 familiale</td> <td>30 ans</td> <td>292,85 €</td> </tr> <tr> <td>18/02/16</td> <td>035</td> <td>Caveau urne 34 collective</td> <td>50 ans</td> <td>294,15 €</td> </tr> <tr> <td>24/02/16</td> <td>036</td> <td>Terrain J G 25 renouvellement</td> <td>30 ans</td> <td>292,85 €</td> </tr> <tr> <td>25/02/16</td> <td>037</td> <td>Columbarium C 16 familiale</td> <td>30 ans</td> <td>358,50 €</td> </tr> <tr> <td>26/02/16</td> <td>038</td> <td>Terrain Z A G 10 collective</td> <td>50 ans</td> <td>588,40 €</td> </tr> <tr> <td>03/03/16</td> <td>041</td> <td>Columbarium A 17 familiale</td> <td>30 ans</td> <td>358,50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse	09/02/16	027	Terrain ZA G 07 familiale	30 ans	292,85 €	09/02/16	028	Terrain J G 23 renouvellement	15 ans	113,05 €	15/02/16	029	Terrain ZA G 0 collective	30 ans	292,85 €	12/02/16	031	Terrain Z A G 08 familiale	30 ans	292,85 €	18/02/16	035	Caveau urne 34 collective	50 ans	294,15 €	24/02/16	036	Terrain J G 25 renouvellement	30 ans	292,85 €	25/02/16	037	Columbarium C 16 familiale	30 ans	358,50 €	26/02/16	038	Terrain Z A G 10 collective	50 ans	588,40 €	03/03/16	041	Columbarium A 17 familiale	30 ans	358,50 €	---
Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse																																																	
09/02/16	027	Terrain ZA G 07 familiale	30 ans	292,85 €																																																	
09/02/16	028	Terrain J G 23 renouvellement	15 ans	113,05 €																																																	
15/02/16	029	Terrain ZA G 0 collective	30 ans	292,85 €																																																	
12/02/16	031	Terrain Z A G 08 familiale	30 ans	292,85 €																																																	
18/02/16	035	Caveau urne 34 collective	50 ans	294,15 €																																																	
24/02/16	036	Terrain J G 25 renouvellement	30 ans	292,85 €																																																	
25/02/16	037	Columbarium C 16 familiale	30 ans	358,50 €																																																	
26/02/16	038	Terrain Z A G 10 collective	50 ans	588,40 €																																																	
03/03/16	041	Columbarium A 17 familiale	30 ans	358,50 €																																																	

## 1. Réajustement des autorisations de programme en cours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et trois abstentions (Agir pour Fondettes), modifie les crédits de paiement 2016 des autorisations de programmes en cours en intégrant les sommes non réalisées en 2015, sans augmenter le montant global des opérations, conformément au Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016 (ROB) et tel que repris dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) - en euros -									
Objet	Montant	CP antérieurs	CP 2015 prévision	Réalisé au 31/12/2015	A reporter sur 2016	CP prévisionnel 2016	CP révisé 2016	CP 2017	TOTAL
Centre Technique Municipal	2 800 000	315 720	1 174 000	174 624	1 315 096	1 310 280	2 625 376		2 800 000
Extension du cimetière	800 000		315 130	62 132	252 998	408 000	660 998		723 130
Vestiaires Moulin-à- Vent	1 157 450		90 663	37 168	53 495	1 066 787	1 120 282		1 157 450
Halle	2 075 000		70 558	--	70 558	900 000	540 558	1 534 442	2 075 000
Requalification Coeur Historique	680 000		23 520	--	23 520	430 000	453 520	226 480	680 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 512 450</b>	<b>315 720</b>	<b>1 673 871</b>	<b>273 923</b>	<b>1 716 668</b>	<b>4 191 937</b>	<b>4 860 717</b>	<b>1 760 922</b>	<b>7 435 580</b>

## 2. Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par Madame Florence XHAARD, Receveuse Municipale, pour le budget principal, le budget annexe commerces, le budget de lotissement et la caisse des écoles. Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour les différents budgets de l'exercice 2015.

### A) Budget principal

COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2015				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>	Réalisations	4 177 732,95 €	11 886 280,24 €	16 064 013,19 €
<b>Dépenses</b>	Réalisations	4 791 485,98 €	10 676 773,13 €	15 468 259,11 €
<b>Résultat</b>	Excédent	---	1 209 507,11 €	595 754,08 €
	Déficit	613 753,03 €	---	---

### B) Budget annexe commerces

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2015				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>	Réalisations	60 291,51 €	138 736,19 €	199 027,70 €
<b>Dépenses</b>	Réalisations	32 964,26 €	91 486,25 €	124 450,51 €
<b>Résultat</b>	Excédent	27 327,25 €	47 249,94 €	74 577,19 €
	Déficit	---	---	---

### C) Budget annexe de lotissement

COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CORMIER VERON 2015				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>	Réalisations	952 074,77 €	1 017 355,02 €	1 969 429,79 €
<b>Dépenses</b>	Réalisations	565 827,02 €	1 012 767,79 €	1 578 594,81 €
<b>Résultat</b>	Excédent Déficit	386 247,75 € ---	4 587,23 € ---	390 834,98 € ---

### E) Budget de la Caisse des Écoles

Budget en sommeil depuis plus de trois ans qui sera supprimé par délibération. L'excédent du budget de la caisse des écoles sera réintégré dans le budget principal de la Ville par une décision modificative budgétaire.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES 2015				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Résultat</b>	Excédent Déficit	--- ---	6 801,93 € ---	6 801,93 € ---

## 3. Suppression du budget de la caisse des écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la suppression du budget de la Caisse des écoles de Fondettes. Les comptes du budget de la Caisse des écoles sont arrêtés et le résultat excédentaire constaté par le compte de gestion du Receveur municipal sera intégré dans le budget principal de la Ville par décision modificative budgétaire.

## 4. Approbation du compte administratif 2015

Pour le vote du compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne son président Madame Catherine PARDILLOS et Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote conformément à l'article L 2121-14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du Maire dressé pour l'exercice 2015 pour le budget principal, le budget annexe commerces et le budget de lotissement.

### A) Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2015				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>	Réalisations	4 177 732,95 €	11 886 280,24 €	16 064 013,19 €
<b>Dépenses</b>	Réalisations	4 791 485,98 €	10 676 773,13 €	15 468 259,11 €
<b>Résultat</b>	Excédent Déficit	--- 613 753,03 €	1 209 507,11 € ---	595 754,08 € ---

## B) Budget annexe commerces

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2015				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>	Réalisations	60 291,51 €	138 736,19 €	199 027,70 €
<b>Dépenses</b>	Réalisations	32 964,26 €	91 486,25 €	124 450,51 €
<b>Résultat</b>	Excédent	27 327,25 €	47 249,94 €	74 577,19 €
	Déficit	---	---	---

## C) Budget annexe du lotissement Cormier Véron

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CORMIER VERON 2015				
Intitulé		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>	Réalisations	952 074,77 €	1 017 355,02 €	1 969 429,79 €
<b>Dépenses</b>	Réalisations	565 827,02 €	1 012 767,79 €	1 578 594,81 €
<b>Résultat</b>	Excédent	386 247,75 €	4 587,23 €	390 834,98 €
	Déficit	---	---	---

## 5. Bilan des acquisitions et cessions 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2015 annexé au compte administratif 2015. Le tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme est annexé aux documents budgétaires.

EXERCICE BUDGETAIRE 2015				
Libellé	Budget principal		Budget annexe de lotissement	
	Superficie (m <sup>2</sup> )	Montant (€)	Superficie (m <sup>2</sup> )	Montant (€)
<b>Acquisitions immobilières</b>	22 163	96 043	---	---
<b>Cessions immobilières</b>	14 790	725 003	13 293	571 634

## 6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 2 218 175,10 € du compte administratif du budget principal 2015 de la manière suivante :

- 1 228 716,90 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1068)
- 989 458,14 € repris au budget 2016 en recettes de fonctionnement (002).

RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2015		
Section de Fonctionnement		
Recettes	11 886 280,24 €	
Dépenses	10 676 773,13 €	
Résultat de l'exercice	1 209 507,11 €	
Résultat antérieur	1 008 667,99 €	
<b>Résultat cumulé</b>		<b>2 218 175,10 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>		
Recettes	4 177 732,95 €	
Dépenses	4 791 485,98 €	
Résultat de l'exercice	-613 753,03 €	
Résultat antérieur	-1 278 943,70 €	
<b>Résultat cumulé du réalisé</b>	<b>-1 892 696,73 €</b>	
<b>Restes à réaliser</b>		
Recettes	1 784 520,21 €	
Dépenses	1 120 540,44 €	
<b>Résultat des restes à réaliser</b>	<b>663 979,77 €</b>	
<b>Besoin de financement</b>		<b>1 228 716,96 €</b>

## 7. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe commerces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif du budget annexe commerces de l'exercice 2015, en section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement en section d'investissement.

<b>RESULTAT DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2015</b>		
<b>Section de Fonctionnement</b>		
Recettes	138 736,19 €	
Dépenses	91 486,25 €	
Résultat de l'exercice	47 249,94 €	
Résultat antérieur	63 049,02 €	
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>		<b>110 298,26 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
Recettes	60 291,51 €	
Dépenses	32 964,26 €	
Résultat de l'exercice	27 327,25 €	
Résultat antérieur	75 438,62 €	
<b>Résultat du réalisé</b>	<b>102 765,87 €</b>	
<b>Restes à réaliser</b>		
Recettes	€	
Dépenses	3 484,80 €	
<b>Résultat des restes à réaliser</b>	<b>-3 484,80 €</b>	
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>		<b>99 281,07 €</b>

## 8. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe du lotissement Cormier Véron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le résultat excédentaire de fonctionnement du compte administratif du budget annexe du lotissement Cormier Véron de l'exercice 2015, en section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement en section d'investissement.

RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT CORMIER VERON 2015		
Section de Fonctionnement		
Recettes	1 017 355,02 €	
Dépenses	1 012 767,79 €	
Résultat de l'exercice	4 487,23 €	
Section d'Investissement		
Recettes	952 074,77 €	
Dépenses	565 827,02 €	
Résultat de l'exercice	386 247,75 €	

## 9. Débat sur la formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des actions de formation des élus pour l'exercice 2015 telles que reprises dans le tableau ci-après et fixe les crédits ouverts pour la formation des élus à 3 500 euros pour 2016.

FORMATION DES ELUS 2015			
DATE	NOM PRENOM	THEME ET ORGANISME	COUT TTC
23/11/15	LECLERCQ Nathalie	Formation sur l'exercice du mandat d'élue et la communication, organisée par l'association Femmes et Pouvoir, 81, rue de Réaumur 75002 PARIS	415,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>415,00 €</b>

La formation des élus est orientée comme suit :

- l'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences
- les fondamentaux de l'action publique locale
- les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions
- l'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou réglementaires intervenues ou à venir. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

## 10. Budget 2016

### A - Vote des taux des trois taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la stabilité des taux des trois taxes pour l'année 2016 :

Taxes	Taux 2016
Taxe d'habitation	19,67 %
Taxe sur le foncier bâti	24,81 %
Taxe sur le foncier non bâti	58,35 %

## B - Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions pour l'exercice 2016 aux associations à but non lucratif, pour un montant total de 559 549 € (soit une augmentation de 0,60 % par rapport au prévisionnel 2015). A ce montant, il convient d'ajouter le montant de subvention que Tour(s)Plus verse directement aux associations pour 50 516 € (4,75 € par habitant). Une subvention exceptionnelle de 19 486 € sera versée à l'Aubrière équilibrer son dernier compte de résultat.

## C - Vote du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 5 voix contre (3 voix du groupe Agir pour Fondettes et 2 voix du groupe Réuni(e)s pour Fondettes), adopte le budget principal de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

(Hors Restes à Réaliser)

<b>BUDGET PRINCIPAL</b> 20 988 470 €		
Recettes réelles de Fonctionnement <b>11 594 697 €</b>		Dépenses Réelles de Fonctionnement <b>10 734 977 €</b>
Excédent Antérieur Reporté <b>989 458 €</b>		Autofinancement <b>1 849 178 €</b>
Recettes réelles d'Investissement <b>6 555 137 €</b>		Dépenses d'investissement <b>8 404 315 €</b>
----- Autofinancement <b>1 849 178 €</b>		

## D - Vote du budget annexe commerces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget annexe commerces de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

(Hors Restes à Réaliser)

<b>BUDGET COMMERCES</b> 354 065,00 €		
Recettes réelles de Fonctionnement <b>81 001 €</b>		Dépenses Réelles de Fonctionnement <b>131 300 €</b>
Excédent Antérieur Reporté <b>110 298 €</b>		Autofinancement <b>60 000 €</b>
Excédent antérieur reporté <b>102 765 €</b>		Dépenses d'Investissement <b>162 765 €</b>
----- Autofinancement <b>60 000 €</b>		

## E - Vote du budget annexe lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget annexe du lotissement Cormier Véron de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

(Hors Restes à Réaliser)		
<b>BUDGET LOTISSEMENT</b>		
Recettes de Fonctionnement <b>124 593,00 €</b>	<b>630 947,00 €</b>	Dépenses de Fonctionnement <b>124 593,00 €</b>
Recettes d'Investissement <b>506 354 €</b>		Dépenses d'investissement <b>506 354 €</b>

### 11.Approbation des charges transférées à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des charges transférées à la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus au titre de l'année 2016 :

Commune	Objet du transfert de charges	Total des transferts 2016
Saint Avertin	Voirie Parc d'activités des Granges Galands	9 512 €
Tours	Compétence enseignement supérieur	1 890 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 899 512 €</b>

### 12.Demande de fonds de concours au titre des investissements annuels auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour la requalification du cœur historique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 140 714 € au titre des investissements de l'année 2016 pour la requalification du cœur historique. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération.

### 13.Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus au titre de la mutation énergétique des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, une dotation la plus élevée possible au titre du fonds de concours pour la mutation énergétique des bâtiments communaux afin de remplacer les équipements suivants :

- le changement des pompes à chaleur dans le bâtiment de la mairie à hauteur de 11 000 €
- le remplacement des huisseries de l'Espace culturel de l'Aubrière à hauteur de 20 000 €.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

### 14.Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus pour les illuminations festives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, un fonds de concours de 3 000 € au titre de la participation au financement des illuminations festives. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

## 15. Annulation des pénalités de retard appliquées à l'entreprise NOUVEL dans le cadre du marché de câblage informatique dans les écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'annulation des pénalités de retard d'un montant de 1 400 € appliquées à la SARL NOUVEL, 2 rue Le Corbusier - ZA des deux Croix 37230 Fondettes, dans le cadre du marché n°2015-29 relatif au câblage informatique de l'école Gérard Philippe. La somme de 1 400 € sera reversée à l'entreprise. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

## 16. Attribution des lots 5a et 5b des marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal et déclaration du lot 14 infructueux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés de travaux pour le lot 5a et le lot 5b concernant la construction du Centre Technique Municipal comme suit :

Lot	Prestation	Entreprise attributaire	Montant H.T.
5a	Portes métalliques	Société DROUIN – ZA des Petits Partenais – 37 250 VEIGNE	35 387,00 €
5b	Métallerie*	Société DROUIN – ZA des Petits Partenais – 37 250 VEIGNE	53 143,80 €

\* avec la couverture du box panneaux électoraux en grillage simple torsion maille 25X25, ensemble galvanisé, en remplacement du métal déployé et couverture des boxes de stockage en VR tôle laquée en remplacement des bâches coulissantes

Le lot 14 (équipements) est déclaré infructueux. Les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée par le Conseil Municipal le 30 juin 2015.

## 17. Projet d'aménagement de la rue des Maisons Rouges : autorisation pour le lancement de la consultation et la signature des marchés de travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à lancer la consultation et à signer les marchés de travaux pour le projet d'aménagement de la rue des Maisons Rouges dans la limite des crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours. Ces travaux vont non seulement permettre de répondre aux nouvelles réglementations concernant les infrastructures routières, mais également d'assurer la sécurité des déplacements des usagers de l'espace public. L'aménagement paysager envisagé esquisse par ailleurs la volonté de la municipalité d'améliorer la qualité du cadre de vie des Fondettois, et de pérenniser les enjeux et l'image de "ville jardin". 420 mètres de voirie sont concernés par ces travaux d'aménagement.

## 18. Projet Urbain Partenarial pour les aménagements de la rue de la Bruzette - convention avec la société MARIGNAN RÉSIDENCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial avec la société MARIGNAN RESIDENCES, 70 rue de Villiers, 92300 LEVALLOIS-PERRET dans le cadre de l'aménagement du PC n°037.109.15F0070 (résidence de 35 logements).

Pour les besoins de l'opération la rue de la Bruzette doit faire l'objet de divers aménagements estimés à un montant de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société MARIGNAN RESIDENCES.

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX DE LA RUE DE LA BRUZETTE ET DE LA PARTICIPATION DE L'AMENAGEUR	
Coût total des travaux H.T	200 000,00 €
Coût total des travaux T.T.C (TVA 20%)	240 000,00 €
FCTVA (16,404%)	39 969,60 €
Montant à la charge de l'aménageur (70 % du coût T.T.C - FCTVA)	140 441,28 €

Soit un montant à la charge de MARIGNAN RESIDENCES de 140 441,28 €

## 19. Dénomination de voies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer les voies suivantes :

Situation	Dénomination
Portion de l'actuelle rue des Lys située entre l'extrémité de la rue des Lys et la rue de la Barre	"Rue des Lavandes"
Partie Ouest de la rue de la Planche, donnant accès sur la rue des Pivottières, actuellement appelée rue de La Planche,	"Rue Pablo Picasso"
Chemin situé dans le prolongement de l'avenue Jean Jaurès, après le croisement avec la rue du Petit Loche	« Chemin du Bordeau »
Chemin rural n° 33 (CR 33) par section <ul style="list-style-type: none"><li>• section à partir de la rue de Gannay</li><li>• section située dans le prolongement de la rue des Roulets</li><li>• section orientée Sud-Nord</li></ul>	"Chemin de Gannay" "Rue des Roulets" "Chemin des Perruches"
Chemin rural n° 32 (CR 32) depuis la rue de la Bruzette jusqu'à la rue de Chatigny	"Rue de Bois Farrault"

Les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

## 20. Déclaration préalable et autorisation de travaux pour l'accessibilité des sanitaires dans les bâtiments du premier étage de l'Espace culture de l'Aubrière et pour la réfection de la salle Georges Migot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la déclaration préalable (travaux extérieurs) et la demande d'autorisation de travaux dans un établissement recevant du public (aménagement intérieur) pour l'accessibilité des sanitaires au premier étage de l'Espace culturel de l'Aubrière et la réfection de la salle Georges Migot. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

## 21. Classement du chemin rural n°135 en voie communale (rue des Grilles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer le chemin rural n° 135 reliant la rue de la Bruzette à la rue de la Morandière, en voie communale, compte tenu qu'il présente toutes les caractéristiques d'une voie communale. Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué est autorisé à signer tout document en exécution de la présente délibération.

## 22. Convention de mise en servitude souterraine de la parcelle communale cadastrée CM n° 184 avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour la pose en souterrain du réseau électrique Basse Tension

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention à intervenir avec le SIEIL pour la mise en servitude de la parcelle communale cadastrée CM n° 184 située au lieudit « Le Bourg » pour la pose d'une ligne électrique souterraine Basse Tension, moyennant le versement d'une indemnité 1 euro. La constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL. Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué est autorisé à signer la convention à intervenir et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

## 23. Convention avec l'ADAPEI à destination du foyer Les Glycines au titre de l'animation Sport Handi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention avec L'ADAPEI Foyer Glycines, 38 avenue du Moulin à Fondettes, pour l'accès au service municipal "sport-handi" de ses unités. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention à intervenir ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **24.Avis sur l'enquête publique unique concernant la demande de déclaration d'intérêt général et l'autorisation de travaux d'entretien et de restauration de la rivière Bresme et de ses affluents**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général et l'autorisation de travaux d'entretien et de restauration de la Bresme et de ses affluents qui seront menés par le Syndicat Intercommunal de la Bresme et de ses Affluents. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **25.Avis sur la mise en place des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques dans le département d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, dans le département d'Indre-et-Loire. Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **26.Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal tel que repris dans le tableau suivant, les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours :

### **EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES**

#### **- Filière TECHNIQUE**

1/ Ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe :

**Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe :**

Ancien effectif : 13

Nouvel effectif : 14

#### **Filière ADMINISTRATIVE**

1/ Transformation de deux postes à temps complet d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe :

**Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe :**

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 5

**Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe :**

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 4

2/ Transformation de deux postes à temps complet d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :

**Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe :**

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 4

**Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :**

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 6

**- Filière MEDICO SOCIALE**

1/ Transformation de deux postes à temps complet d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe en ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe :

**ASTEM 1<sup>ère</sup> classe :**

Ancien effectif : 5  
Nouvel effectif : 3

**ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe :**

Ancien effectif : 2  
Nouvel effectif : 4

2/ Transformation d'un poste à temps complet d'Auxiliaire principal 2<sup>ème</sup> classe en Auxiliaire principal 1<sup>ère</sup> classe :

**Auxiliaire principal 2<sup>ème</sup> classe :**

Ancien effectif : 5  
Nouvel effectif : 4

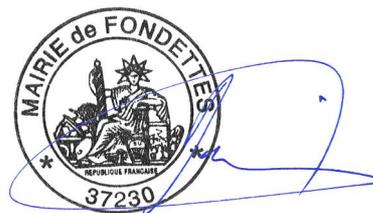
**Auxiliaire principal 1<sup>ère</sup> classe :**

Ancien effectif : 1  
Nouvel effectif : 2

**PRECISE** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

Affiché le 6 avril 2016

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**